



Ville de Cannes

Annonce

SURVEILLANT DE PORT (H/F)

DIRECTION MER ET LITTORAL

(Catégorie B - Filière Technique - Techniciens territoriaux)

La Mairie de Cannes embauche, pour sa Direction Mer et Littoral, un surveillant des Ports H/F de Cannes titulaire de la fonction publique.

Les missions principales sont les suivantes :

- Exercer les missions de police dévolues à l'autorité portuaire (AP) et l'autorité investie des pouvoirs de police portuaire (AIPP) conformément aux prescriptions du code des transports sur les cinq ports de Cannes ;
- Prendre les premières mesures strictement et immédiatement nécessaires en cas de sinistre sur les navires.
- Participer à la rédaction des arrêtés concernant les ports communaux et les faire appliquer ;
- Rédiger des procédures administratives (PV de grand voirie, mises en demeure ou ordres de mouvement) ;
- Suivre les procédures relatives aux épaves dans les ports;
- Rédiger et appliquer les plans portuaires de sécurité ;
- Coordination des activités dans le port (hélistation, navigation, activités pyrotechnique, digue piétonne, avitaillement et carénage) ;
- Contrôler les pollutions en lien avec le procureur du TGI ;
- Police du plan d'eau : Suivre les procédures relatives aux épaves, régulation du trafic, Appliquer le RIPAM sur les plans d'eau portuaire, réaliser les plans de mouillage permanents et ponctuels (manifestations) des ports ;
- Police des matières dangereuses : Avitaillement, transports et pyrotechnie ;
- Police de l'exploitation : Coordination des activités dans le port (hélistation, navigation, activités pyrotechniques, digue piétonne, avitaillement et carénage), contrôler les obligations déclaratives dans le cadre du GUP ;
- Police de la conservation du domaine public portuaire : Préparer et appliquer le plan déchets, contrôle des rejets des navires, contrôler les pollutions en lien avec le procureur du TGI ;
- Assure les fonctions d'agent de sûreté portuaire suppléant

Profil :

Vous êtes titulaire du Permis Hauturier ou Capitaine 200

Vous êtes titulaire du Permis B

Vous connaissez les normes ISPS et les procédures liées à la sûreté portuaire

Vous possédez le Certificat de Radiotéléphoniste restreint (CRR)

Vous disposez d'une expérience de police au sein d'un Port

Vous parlez couramment anglais et vous maîtrisez le langage maritime

Vous possédez des qualités rédactionnelles et un bon esprit de synthèse

Vous êtes titulaire du PSC1 ou PSE2

Reconnu(e) pour votre discrétion, vous appréciez le travail en équipe

Conditions générales d'exercice :

Lieu de travail : Ports de Cannes

36 heures hebdomadaires – amplitude entre 06h00 et 22h00

Déplacements et réunions extérieures